



Paris, le 26 juin 2017

**PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE
L'OBSERVATOIRE DE L'INCLUSION BANCAIRE**

L'Observatoire de l'inclusion bancaire, présidé par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, a publié son rapport annuel 2016, dont il ressort que l'insertion bancaire des personnes en situation de fragilité financière doit encore progresser.

Trois millions de personnes en situation de fragilité financière. La population française est l'une des plus bancarisée d'Europe. 2,4 millions de clients sont cependant en situation de fragilité financière. Au-delà, environ 500 000 personnes n'ont pas de compte courant bancaire. Dans le cadre du droit au compte, la Banque de France a procédé à 67 000 désignations d'établissements en 2016.

Des progrès encore attendus. 250 000 offres dites spécifiques (services essentiels assurés, tarifs adaptés) ont été souscrites en 2016, soit 10 % de la population visée par la loi bancaire de juillet 2013.

Des succès dans la lutte contre le surendettement bancaire. Les dépôts de dossiers de surendettement ont baissé de 11 % en 2016 (194 000 saisines), après une diminution de 6 % en 2015 et 2 % en 2014. Sur les cinq premiers mois de 2017, le recul est de 6 %. Parallèlement, la part des crédits à la consommation dans les dossiers baisse fortement, à 39 % en 2016 contre 58,2 % en 2011. Intervenant après deux décennies de croissance continue du nombre de dossiers déposés, la baisse s'explique par les effets de la loi du 1^{er} juillet 2010 ainsi que par l'action continue de la Banque de France.

Le micro-crédit accompagné progresse. Solution de financement adaptée aux personnes ayant peu d'accès au crédit bancaire usuel, le micro-crédit accompagné combine sélection et accompagnement personnalisé. Les encours ont augmenté de 32 % en trois ans pour atteindre 1,4 milliard d'euros fin 2016 ; le développement du micro-crédit doit être poursuivi. Le rapport de l'Observatoire montre qu'il n'y a pas de modèle unique en Europe, où la France apparaît particulièrement active en termes de mesure statistique et de soutien public et privé.

Éducation économique et financière du public : un enjeu majeur. Coordinatrice nationale de l'éducation économique et financière, la Banque de France a développé et lancé en janvier 2017 le site internet « *Mes questions d'argent* » (<https://www.mesquestionsdargent.fr>), qui proposera 7 rubriques dédiées aux personnes en situation de fragilité financière d'ici fin 2017 et offrira un premier support aux enseignants de l'Éducation nationale à la rentrée de septembre. Parallèlement, la Banque de France s'implique fortement dans la réussite des Points Conseil Budget.

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00

L'Observatoire de l'inclusion bancaire, mis en place par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, réunit acteurs publics et privés : six représentants des pouvoirs publics, six représentants des établissements de crédit et six représentants des associations de consommateurs, familiales et de lutte contre l'exclusion. Dans son rapport annuel, l'Observatoire dresse un constat chiffré de l'inclusion bancaire en France et propose une analyse prospective des actions à mener pour favoriser l'insertion économique et sociale. L'inclusion bancaire est ainsi désormais prise en compte par la statistique publique.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr>

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00